



LCL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

NÉGOCIATION SALARIALE LCL

PPV : la douche froide !

Le 12 décembre 2023

Dès le 24/10/2023, la CFDT a fait part à la Direction de ses revendications salariales. Malgré nos relances pour réclamer l'ouverture des discussions, cette dernière, se réfugiant derrière le changement de DRH puis de gouvernance, n'a dénié convoquer les organisations syndicales que le 08/12, initialement pour 3 séances de négociation (les 8 et 15/12/2023, puis le 08/01/2024).

Si nous pouvions espérer que l'arrivée prochaine du nouveau Directeur Général amorcerait un changement dans le dialogue social chez LCL, la première séance de négociation nous a fait perdre toute illusion. En effet, la Direction a annoncé qu'il n'y aurait pas de mesure d'augmentation générale cette année et que l'enveloppe globale serait inférieure à celle de l'an dernier, soit 18 M€, charges patronales incluses, bien loin de celle revendiquée par la CFDT d'environ 90 M€ (10% du résultat net 2022) !!!

Lors de cette même séance et suite à l'insistance de la CFDT notamment, la Direction a proposé de mettre en place, avant la fin de l'année, une Prime de Partage de la Valeur de 500€ pour les rémunérations inférieures à 3 SMIC (environ 63 000 € de rémunération globale).

Le DRH a, par ailleurs, proposé une réunion supplémentaire ce lundi 11 pour rediscuter uniquement du montant et des bénéficiaires de la PPV. Aussi, quelle ne fut notre surprise, lors de cette réunion, de voir la Direction campée sur sa position malgré les demandes légitimes des organisations syndicales de majorer le montant de la prime afin de compenser la baisse du pouvoir d'achat !

Pire, cette 2^{ème} réunion fut pour elle l'occasion de nous annoncer que le versement de cette prime, d'ici la fin de l'année (pour bénéficier de sa défiscalisation sûrement pour la dernière fois), était finalement conditionnée à la signature d'un accord par au moins 2 organisations syndicales. La CFDT dénonce ce chantage à la signature qu'elle considère indigne d'une entreprise comme LCL.

La CFDT a donc décidé de ne pas signer l'accord dédié à une PPV dont le montant est inacceptable au regard de votre investissement ayant permis notamment l'obtention de la récompense « Service client de l'année » et des résultats LCL solides, cette année encore, grâce à votre implication au quotidien. Elle ne peut d'autant moins le faire que le montant de 500€ pour une PPV nous place en queue de peloton des établissements bancaires.

La CFDT rappelle que, si la Direction souhaite réellement verser cette prime, elle peut le faire de son propre chef et sans l'aval des organisations syndicales. Elle l'invite donc à assumer seule ses choix et à mettre en place, dès à présent, une PPV de 500€ unilatéralement ou de revenir à la table des négociations avec des propositions dignes de ce nom !

Les prochaines séances seront l'occasion pour la Direction de démontrer qu'elle souhaite devenir n°1 de la satisfaction Salariés en proposant un accord salarial à la hauteur de vos attentes (MSI, Mesure générale, enveloppe égalité professionnelle et mesures périphériques).

Si la Direction n'est pas au rendez-vous, la CFDT envisage un mot d'ordre de grève courant janvier et rencontrera très prochainement les autres organisations syndicales afin de trouver une date commune.

La nouvelle gouvernance ne semble pas dévier des directives du Groupe :
tout pour l'actionnaire, rien pour les salariés !



DÉLÉGATION NATIONALE CFDT LCL

Immeuble Garonne Aile B

2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF

01.42.95.11.80 BC 401- 07 Outlook : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr



@CFDT_LCL



CFDT LCL

Décilage des rémunérations brutes annuelles par niveau de classification et genre au 30/09/2023

Niveau de Classification	10 ^{ème} centile			25 ^{ème} centile			Médiane			75 ^{ème} centile			90 ^{ème} centile		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
C	25 049 €	25 049 €	25 049 €	26 624 €	26 624 €	26 624 €	27 749 €	27 749 €	27 749 €	28 713 €	28 713 €	28 713 €	29 995 €	29 995 €	29 995 €
D	26 561 €	26 953 €	26 886 €	27 350 €	27 416 €	27 350 €	28 483 €	28 686 €	28 650 €	30 143 €	30 350 €	30 238 €	31 963 €	31 963 €	31 821 €
E	28 146 €	28 150 €	28 150 €	28 350 €	29 310 €	29 004 €	30 350 €	30 350 €	30 350 €	31 253 €	31 360 €	31 350 €	32 450 €	32 450 €	32 397 €
F	29 350 €	29 350 €	29 350 €	30 350 €	30 350 €	30 350 €	31 350 €	31 350 €	31 350 €	32 350 €	32 450 €	32 350 €	33 845 €	33 670 €	33 684 €
G	32 350 €	32 350 €	32 350 €	32 350 €	32 769 €	32 429 €	33 996 €	34 350 €	34 350 €	35 550 €	35 630 €	35 550 €	36 650 €	36 749 €	36 734 €
Techniciens	29 350 €	29 541 €	29 440 €	30 688 €	30 892 €	30 850 €	32 350 €	32 350 €	32 350 €	34 350 €	34 350 €	34 350 €	36 350 €	36 097 €	36 164 €
H	36 450 €	36 377 €	36 400 €	38 250 €	38 000 €	38 150 €	40 557 €	39 960 €	40 150 €	43 150 €	42 350 €	42 705 €	45 150 €	45 021 €	45 150 €
I	45 123 €	44 657 €	44 904 €	46 950 €	46 275 €	46 500 €	49 269 €	48 650 €	49 051 €	51 897 €	51 410 €	51 616 €	54 650 €	54 150 €	54 378 €
J	54 150 €	54 150 €	54 150 €	56 550 €	56 743 €	56 650 €	59 520 €	59 529 €	59 520 €	63 310 €	63 150 €	63 190 €	66 475 €	66 871 €	66 601 €
K	65 990 €	67 971 €	66 724 €	69 650 €	70 826 €	70 036 €	74 260 €	74 519 €	74 383 €	80 750 €	82 027 €	81 115 €	86 957 €	87 583 €	87 050 €
Cadres	37 550 €	37 150 €	37 342 €	40 150 €	38 940 €	39 170 €	44 315 €	42 150 €	43 150 €	53 131 €	47 998 €	50 404 €	64 150 €	58 964 €	61 650 €
Total	31 200 €	30 350 €	30 478 €	34 350 €	32 350 €	32 740 €	40 150 €	36 350 €	37 739 €	47 943 €	42 150 €	44 250 €	59 576 €	50 489 €	55 000 €

10^{ème} centile : valeur de rémunération telle que 10% de l'effectif se situe en dessous

75^{ème} centile : valeur de rémunération telle que 75% de l'effectif se situe en dessous

25^{ème} centile : valeur de rémunération telle que 25% de l'effectif se situe en dessous

90^{ème} centile : valeur de rémunération telle que 90% de l'effectif se situe en dessous

Médiane : valeur de rémunération telle que 50% de l'effectif se situe en dessous

